

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE CORSE
Résidence « LESIA » - Avenue de la Libération - 20600 BASTIA
Tél: 04.95.32.33.65 / Fax : 04.95.31.10.75

ARRETE N° 2018-12

PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE N°2018-11 EN DATE DU 23 MARS 2018 PORTANT PUBLICITE DES DECLARATIONS DE CREATIONS ET VACANCES D'EMPLOIS DE CATEGORIES B ET C, RELEVANT DU CHAMP DE COMPETENCE DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE-CORSE, EN APPLICATION DES DISPOSITIONS COMBINEES DES ARTICLES 23.II.3° ET 41 DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE, TRANSMISES PAR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

La Présidente du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-CORSE,

- Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 23.II.3° et 41,
- Vu l'arrêté n°2017-40 en date du 27 octobre 2017 portant publicité des déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories B et C, relevant du champ de compétence du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse, en application des dispositions combinées des articles 23.II.3° et 41 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, transmises par les collectivités territoriales du Département de la Haute-Corse, pour la période du 20 octobre 2017 au 26 octobre 2017,
- Considérant qu'il convient de procéder à la rectification d'une erreur matérielle,
- Considérant que, les articles 23.II.3° et 41 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, ont confié le soin aux Centres Départementaux de Gestion non coordonnateurs, d'assurer la publicité des créations et vacances d'emplois de catégories B et C de la Fonction Publique Territoriale, de toutes les collectivités territoriales relevant de leur ressort territorial, à l'exclusion de celles mentionnées aux articles 14 et 12-1.II.2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.
- Considérant qu'il convient de procéder à la rectification d'une erreur matérielle,

ARRETE

ARTICLE 1° : A l'article 1° de l'arrêté n°2018-11 en date du **23 mars 2018** sus-visé, est insérée la ligne suivante :

2018-78	16/03/2018	COMMUNE DE CALVI	Adjoint administratif territorial -Service Port : accueil du public et secrétariat du service	Création	C	1	TC	R/Mobilité interne
---------	------------	-------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------	----------	---	---	----	--------------------

ARTICLE 2° : Le reste sans changement.

ARTICLE 3° : Le présent arrêté fera l'objet d'une transmission à Monsieur le Préfet du département de la HAUTE-CORSE, Messieurs les Sous-préfets des arrondissements de CALVI/CORTE, ainsi que d'une publicité auprès de l'ensemble des collectivités du département et d'un affichage au siège administratif du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-CORSE, aux endroits habituels normalement réservés à cet effet.

Fait à BASTIA,

Le 06 avril 2018

La Présidente,
Pour la Présidente, et par délégation,
Directrice Adjointe
Département
de
Haute-Corse
Isabelle BORROMEI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-282020015-20180406-2018-12-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2018